

PROJET EOLIEN DE LIEZ ET REMIGNY

SYNTHESE DES ELEMENTS PRODUITS EN REPONSE A LA DEMANDE DE COMPLEMENTS DE LA DREAL

En réponse aux demandes formulées par la DREAL dans le cadre de l'instruction du projet éolien de Liez et Remigny, des compléments ont été apportés aux volets naturaliste et paysager de l'étude d'impact environnemental. Ces compléments sont présentés dans les deux documents suivants, mis à la disposition du public sur le présent registre dématérialisé :

- [02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_ETUDE-COMPLETEE-260910](#), relatif au volet naturaliste ;
- [02_TE_LR_AE-ANNEXE 2 PAYSAGE-COMPLEMENTS-260910](#), relatif au volet paysager.

Volet naturaliste

Afin de faciliter l'identification et la lecture, par le public et le commissaire enquêteur, des éléments spécifiquement apportés en réponse aux demandes de la DREAL, une note de synthèse a été établie sous l'intitulé : [02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_NOTE-COMPLEMENTS](#)

Cette note reprend sommairement, chacune des demandes formulées par la DREAL concernant le volet naturaliste et présente, en regard, les éléments de réponse, précisions et justifications apportées par le porteur de projet.

Elle a pour seul objet de faciliter le repérage et la compréhension des compléments apportés. L'étude naturaliste complétée [02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_ETUDE-COMPLETEE-260910](#) constitue le document technique de référence et doit être consultée pour l'ensemble des développements, analyses et éléments justificatifs.

Par ailleurs, des investigations de terrain complémentaires relatives à la caractérisation des zones humides seront réalisées au cours de la période la plus favorable au regard des conditions phénologiques et des spécificités méthodologiques propres à ce type d'étude, soit à partir de la fin de l'été.

Ces investigations auront pour objectif de confirmer et, le cas échéant, de préciser les éléments d'analyse présentés dans les documents complémentaires. Leurs résultats seront communiqués à la DREAL dans le courant de l'automne.

Volet paysager et patrimonial

Le document [02_TE_LR_AE-ANNEXE 2 PAYSAGE-COMPLEMENTS-260910](#) présente les compléments apportés à l'étude d'impact initiale en réponse aux demandes formulées par la DREAL concernant l'analyse paysagère et patrimoniale du projet. En raison de la taille du fichier, celui-ci a été réparti en 8 fichiers distincts.

Afin de compléter cette analyse et de faciliter l'appréciation des effets paysagers du projet, le carnet de photomontages a notamment fait l'objet d'une reprise portant sur certains clichés (n° 2, 3, 9, 10, 12 et 25), ainsi que sur l'ensemble des filigranes, afin d'améliorer les contrastes et la lisibilité des simulations.

Deux photomontages complémentaires, correspondant aux points de vue n° 40 et n° 41, ont également été réalisés afin de répondre aux demandes formulées par la DREAL et de compléter le carnet de photomontages.

Enfin, une simulation du rendu graphique de la mesure de réduction relative à la plantation de haies a été réalisée afin d'illustrer son intégration dans le paysage et de permettre une meilleure appréciation de son effet attendu.

Le tableau ci-après détaille point par point l'ensemble des réponses apportées et compléments produits avec la pagination en référence.

Informations complémentaires demandées par la DREAL	Éléments de réponses apportées par le pétitionnaire
Zones humides	
Compléter les analyses pédologiques des sols afin de mieux caractériser la zone d'implantation potentielle ;	▪ 02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_NOTE-COMPLEMENTS, page 2 et ▪ 02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_ETUDE-COMPLETEE-260910, 4.2.2 Résultats des investigations de terrain, page 70

L'évaluation des fonctions des zones humides (avant et après impacts) est à réaliser selon la méthodologie nationale en vigueur ;	▪ 02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_NOTE-COMPLEMENTS, page 2 et ▪ 02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_ETUDE-COMPLETEE-260910, 1.6.1.2 Impacts prévisibles du projet / c. Zones humides, page.212
Une étude plus approfondie est attendue sur les mesures de compensation.	▪ 02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_NOTE-COMPLEMENTS, pages 2 à 4 et ▪ 02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_ETUDE-COMPLETEE-260910, 5.11. Mesure C1: Compensation de la perte d'une surface de zone humide, page.236
	L'étude des zones humides présentées dans le volet naturaliste de l'étude d'impact sera complétée par des investigations de terrain. Ces dernières seront réalisées au cours de la période la plus favorable au regard des conditions phénologiques et des spécificités méthodologiques propres à ce type d'étude, c'est-à-dire à partir de la fin de l'été. Ces investigations complémentaires auront pour objectif de confirmer et, le cas échéant, de préciser les éléments d'analyse et d'argumentaire présentés dans le présent document. Les résultats seront transmis aux services instructeurs à l'automne.
Biodiversité	
Préciser la méthodologie des inventaires terrains avec cartographies des transects, recherches de gîtes, localisation des micros, etc. ;	▪ 02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_NOTE-COMPLEMENTS, Page 5 et ▪ 02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_ETUDE-COMPLETEE-260910, 3.2.3 Méthodologie de prospection et d'analyse, page. 36 3.3.5. Méthodologie pour l'évaluation des boisements pour l'accueil de gîtes à chiroptères, page 49
Détailler dans la partie "4.3.5.2. Flux et hauteurs de migration" les espèces, leur répartition et hauteurs de vol ;	▪ 02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_NOTE-COMPLEMENTS, pages 6 à 10 et ▪ 02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_ETUDE-COMPLETEE-260910,

	4.3.5.1. Diversité et effectifs, pages 105-106 4.3.5.2. Flux et hauteurs de migration, pages 108-111
Caractériser les éléments structurels fonctionnels ;	02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_NOTE-COMPLEMENTS, Page 11
Préciser le taux de préservation et de couverture du plan d'arrêt chiroptères par espèce et par période.	▪ 02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_NOTE-COMPLEMENTS, page 12 et ▪ 02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 1 VNEI_ETUDE-COMPLETEE-260910, 1.7.3.3 Synthèse des suivis de mortalité de parcs éoliens voisins page 222 3.2.3.3 Mesure R10: Arrêt conditionnel des éoliennes pendant les périodes d'activité des chiroptères, pages 231-232
Patrimoine/Paysage	
Se conformer à la note de réalisation des photomontages et retravailler les clichés faisant état d'un faible contraste, veiller au choix des coupes en vue réelle et à la bonne représentation des éoliennes en filigrane et en vue simulée ;	02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 2 PAYSAGE_COMPLEMENTS-260910 "Projet éolien de Liez-Rémigny - Expertise paysagère - Version actualisée" § 4. Carnet de photomontages Pages 229-292
Compléter le carnet de photomontages : analyser la covisibilité de l'église de Remigny avec le projet, présenter des photomontages depuis l'autre versant de la vallée de l'Oise (comme demandé en phase amont) ;	02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 2 PAYSAGE_COMPLEMENTS-260910 "Projet éolien de Liez-Rémigny - Expertise paysagère - Version actualisée" 3.1 Sélection des points de vue Page 218 4.4. Points de vue supplémentaires Pages 392-402 6. Synthèse des impacts Pages 410-411
Préciser les attendus de la mesure "Plantation d'une haie au nord-est de Liez" : visuels, maîtrise foncière, etc.	02_TE_LR_AE_3.2-ANNEXE 2 PAYSAGE_COMPLEMENTS-260910 "Projet éolien de Liez-Rémigny - Expertise paysagère - Version actualisée" 2.3. Plantations d'une haie au nord-est de Liez Pages. 422 - 423